

Le 9 avril 2021.

Le Maire de Roquettes,

À

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :  
Michel CAPDECOMME, Liliane GALY, Gilles VACHER, Danièle  
AKNIN, Pierre SEROUGNE, Marie-Gisèle MASCLET, Marc  
FAURÉ, Karin CHALUT, Matthieu SEVESTRE, Anne GAVALDA,  
Philippe DIAS, Sylvie MOREAU, Michel MASCLET, Nathalie  
MORENO, Cyril DOS SANTOS, Marie-Rose CIAVALDINI, Xavier  
LOPEZ, Nathalie BOUCARD, Emmanuel ROSTIROLLA, Magali  
VERHAEGHE, Thierry PARIS, Laurence MEYNIER, Stéphanie  
LANG-LALANNE, Olivier ESTRISPEAU, Thierry GOMBAUD, Elia  
RIUS, Morad MAACHOU.

**OBJET : Convocation du Conseil Municipal.**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**15 avril 2021 à 20H30 à la Mairie, salle du Conseil Municipal**

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote du Compte Administratif 2020 et du Compte de gestion 2020,
- Affectation du Résultat 2020 sur le budget principal,
- Vote des taux 2021 des taxes ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti),
- Attribution de subventions aux associations,
- Attribution d'une subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Vote du budget primitif 2021,
- Suppression de postes vacants et modification du tableau des effectifs,
- Modification des statuts du SIVOM Saurdrone Ariège Garonne environnement (SAGe),
- Questions diverses.

Vous trouverez **ci-joint la note de synthèse et ses annexes** de ce conseil municipal, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021, et un bon pour donner votre pouvoir à un autre élu en cas d'absence lors de cette séance (l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, prévoit que chaque conseiller municipal pourra être porteur de deux pouvoirs, au lieu d'un seul habituellement).

Pour information, le public ne pourra pas assister à cette séance se déroulant pendant les horaires de couvre-feu, et en l'absence de retransmission en direct il sera nécessaire de procéder à un vote pour décider du huis-clos afin que la séance puisse se tenir.

Par avance je vous remercie de votre présence, et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Michel CAPDECOMME.

